



COMMUNE DE ROCHE

Conseil communal de Roche  
A l'att. de M. Delacrétaz, Président  
1852 Roche

Roche, le 5 mai 2022 / 102/RD/ps

## Vidéosurveillance dissuasive salle polyvalente de la Rotzérane et collège Prés-Clos

Monsieur le Président,

Nous vous informons que la Municipalité a reçu, en date du 18 mars 2022, l'autorisation de la Préfecture pour l'installation de vidéosurveillance dissuasive à la salle polyvalente de la Rotzérane et au collège Prés-Clos.

La Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a donné son approbation le 16 décembre 2021. Cette approbation fixe la limite au fonctionnement de 7 caméras filmant le périmètre scolaire aux seuls créneaux horaires situés hors temps scolaire à savoir du lundi au vendredi de 17h00 à 07h30, les week-ends et les jours fériés.

Les emplacements sont prévus sur le bâtiment de la salle polyvalente de la Rotzérane selon le plan joint en annexe. 7 panneaux d'information au public indiquant tant les coordonnées du responsable de traitement que le droit d'accès aux images seront apposés aux abords du site.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette information aux membres du Conseil communal.

Tout en vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

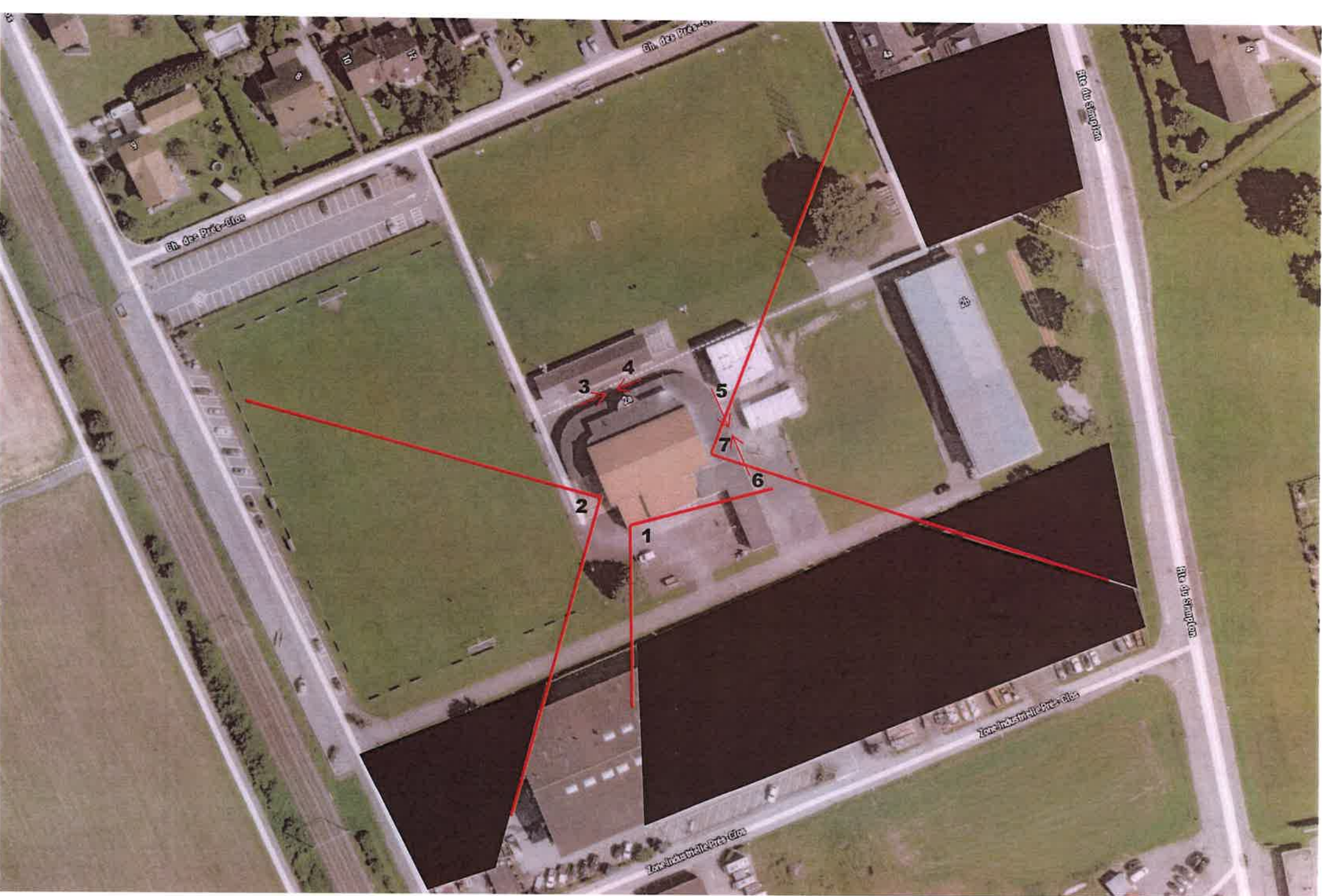
La Secrétaire municipale

Ch. Lanz

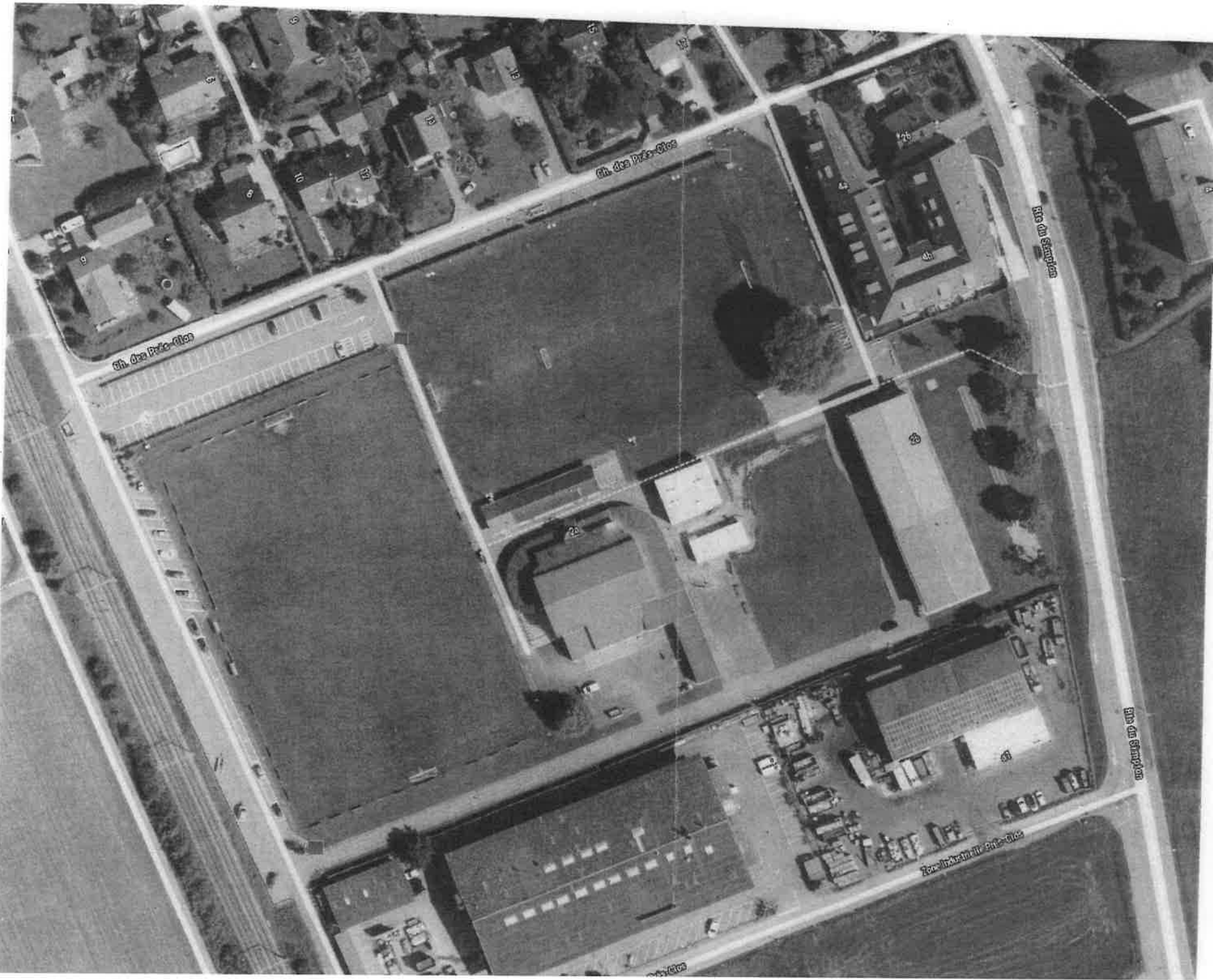
R. Duronio



Annexe mentionnée



**Emplacement des sept caméras de vidéosurveillance**



■  
5 signalisations  
entrée de site

■  
2 signalisations sur  
bâtiment